

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à Mme Patricia MAURY), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2025/10/28/11- Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'Association Initiative Dombes Val de Saône (IDVS)

Vu les statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, et notamment sa compétence « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du code général des collectivités territoriales »,

Vu les délibérations n°2017/04/11/15 du 11 avril 2017, n°2018/04/24/03 du 24 avril 2018, n°2019/04/30/12 du 30 avril 2019, n°2020/07/15/02 du 15 juillet 2020 et n°2022/12/13/14 du 13 décembre 2022 relatives à la signature d'une convention de partenariat avec l'Association Initiative Dombes Val de Saône (IDVS), anciennement nommée VSDI,

Vu la convention de partenariat signée le 20 décembre 2022 arrivant à terme le 31 décembre 2025,

Monsieur Renaud DUMAY, Vice-Président, rappelle que Initiative Dombes Val de Saône intervient sur le périmètre des Communautés de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre et a pour objet social d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'un prêt d'honneur et la mise en œuvre d'un parrainage. Les trois collectivités apportent leur soutien financier à cette association afin de permettre son fonctionnement.

Il propose de signer une nouvelle convention de partenariat prenant effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Voirie du 22 octobre 2025,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'association Initiative Dombes Val de Saône, prenant effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans, ci-annexée.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits à compter de 2026 au budget principal à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 octobre 2025.

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE INITIATIVE DOMBES VAL DE SAONE

ENTRE,

D'une part, **La Communauté de Communes Val de Saône Centre** domiciliée Parc Visiosport – Le Grand Rivolet – 166 route de Francheleins – 01090 Montceaux- représentée par son Président, ci-après dénommée « **la Communauté de Communes Val de Saône Centre** »

ET,

D'autre part, La plateforme **IDVS - Initiative Dombes Val de Saône**, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée le 28 juin 2008, Siret N° 508 899 465 000 19, domiciliée 627 route de Jassans à Trévoux (01) et représentée par son Président, ci-après dénommée, « **IDVS** ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Objet de l'association Initiative Dombes Val de Saône :

Initiative Dombes Val de Saône a pour objet social d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'un prêt d'honneur et la mise en œuvre d'un parrainage.

Initiative Dombes Val de Saône intervient sur le périmètre des trois Communautés de communes : Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre et La Dombes.

Ces collectivités sont adhérentes à **Initiative Dombes Val de Saône**. Par délibération, elles ont désigné un délégué chargé de les représenter, dans le Collège « Collectivités Publiques », au Conseil d'administration de **Initiative Dombes Val de Saône**. Elles apportent leur soutien financier à **Initiative Dombes Val de Saône** afin de permettre le fonctionnement de l'association.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de ce partenariat entre **Initiative Dombes Val de Saône** et **la Communauté de Communes Val de Saône Centre**.

Article 1 : Cotisation des collectivités

Les Communautés de Communes ont accepté par délibération une cotisation annuelle de 80 euros, conformément à la proposition initiale de **Initiative Dombes Val de Saône** confirmée lors de l'Assemblée Générale constitutive, pour le collège « collectivités publiques », en date du 28 juin 2008.

Article 2 : Participation financière des collectivités

La communauté de communes a accepté par délibération une participation financière annuelle de 0,80 € par habitant (référence population DGF) pour le fonctionnement de l'association afin d'augmenter la visibilité de son dispositif d'aide aux créateurs/repreneurs ainsi que la quantité d'entreprises aidées en étoffant le nombre de communication écrite et orales et le nombre de relais

locaux sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. Ce montant de 0,80 € par habitant est applicable pour l'année 2026. Chaque année, Initiative Dombes Val de Saône proposera un nouveau montant en adéquation avec son budget de fonctionnement. Cette proposition est soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante de chaque communauté de communes lors du vote du budget.

Article 3 : Modalités de versement et avance sur participation

Le versement du montant de la cotisation et de la participation financière de la Communauté de Communes Val de Saône Centre interviendra annuellement après décision du conseil communautaire lors du vote du budget, et après un appel à cotisation et à participation financière de **IDVS** en début de chaque année.

Article 4 : Information-Communication

Afin de faire connaître ce dispositif au plus grand nombre, la Communauté de Communes Val de Saône Centre s'engage à favoriser la communication sur les activités de **Initiative Dombes Val de Saône** dans ses magazines, journaux, sites internet ou tout autre support visant à valoriser l'économie du territoire.

Initiative Dombes Val de Saône s'engage à transmettre chaque année à la Communauté de Communes Val de Saône Centre son rapport moral et financier ainsi que le budget prévisionnel approuvé par l'Assemblée Générale pour la durée de la présente convention.

Article 5 : Date d'effet et durée

La présente convention prend effet à compter du 01/01/2026 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2028. Toute dénonciation par l'une ou l'autre des parties sera présentée six mois avant le 31 décembre de l'année N.

Article 6 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant en cas de nécessité après accord des deux parties.

Article 7 : Litige

Tout litige opposant les signataires de la présente convention, sera porté à la connaissance d'un conciliateur désigné par le Préfet de l'Ain ou son représentant.

Fait à Trévoux

En deux exemplaires,

Le

Le Président de
La Communauté de Communes
Val de Saône Centre

Jean-Claude Deschizeaux

Le

Le Président de
l'Association Initiative
Dombes Val de Saône

Roland Bernigaud